

COMMUNE
DE MEYRARGUES



CONSEILLERS MUNICIPAUX :		
Effectif légal	En exercice	Avant pris part à la délibération
27	27	25

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 21 novembre 2024
à 19h30

Le Conseil Municipal de la commune de Meyrargues s'est réuni en le lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

Secrétaire de séance :		Dominique GIRAUD-CLAUDE.
Conseillers municipaux présents :	18	Fabrice POUSSARDIN, Philippe GREGOIRE, Sandra THOMANN, Jean-Michel MOREAU, Sandrine HALBEDEL, Eric GIANNERINI, Maria-Isabel ROSADO MARCHENA, Gérard MORFIN, Andrée LALAUZE, Brigitte DAILCROIX, Gilles DURAND, Pierre BERTRAND, Louis BURLE, Dominique GIRAUD, Stéphane DEPAUX, Audrey REMEDIOS BRUN, Dominique GIRAUD-CLAUDE, Sabrina SMATI.
Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :	7	Daniel BARBIER (à Brigitte DAILCROIX), Mireille JOUVE (à Andrée LALAUZE), Frédéric BLANC (à Gilles DURAND), Peggy MAGNETTO (à Dominique GIRAUD), Emilie KACHKACH (à Maria-Isabel ROSADO MARCHENA), Gilbert BOUGI (à Stéphane DEPAUX), Philippe NAHON (à Audrey REMEDIOS BRUN).
Conseillers municipaux absents sans pouvoir :	2	Béatrice MICHEL, David FRUTTERO.

Délibération n° D2024-108AM

Objet : RAPPORT ANNUEL MÉTROPOLITAIN SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT 2023.

Exposé des motifs :

Depuis le 1er janvier 2016, l'ex-Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole, les ex-Communautés d'agglomération du Pays d'Aix, de Salon-Étang de Berre-Durance, du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, du Pays de Martigues et l'ex-Syndicat d'agglomération nouvelle Ouest Provence, ont été regroupés et intégrés à la Métropole Aix-Marseille-Provence (la métropole).

La loi du 2 février 2022 dite « loi 3DS » a supprimé les conseils de territoire au 1^{er} juillet 2022.

La métropole est compétente quant aux services publics de l'eau potable et de de l'assainissement (collectif et non collectif).

À ce titre, la métropole élabore un rapport annuel relatif à cette activité.

Il doit être présenté aux assemblées délibérantes des communes membres de la métropole.

Celle-ci a donc transmis à la commune de Meyrargues, à la fin du mois d'octobre 2024, ce rapport pour l'année 2023 afin qu'il soit présenté aujourd'hui au conseil municipal.

Visas :

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2024

Application agréée E.legalite.com

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2224-5 et R. 2222-4 du code général des collectivités territoriales ;

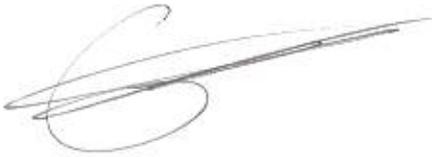
Vu le rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement 2023 ;

À l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour :

Le conseil municipal décide de :

Article 1 : Prendre acte du rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement 2023.

La secrétaire de séance
Dominique GIRAUD-
CLAUDE



Le Maire,
Fabrice POUSSARDIN



La présente délibération se substitue à celle précédemment transmise au contrôle de légalité, portant le N° D2024-108AM, en raison d'une correction apportée dans le nom du secrétaire de séance.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site Internet de la commune.

Acte rendu exécutoire

*après publication sur le site Internet de la commune
(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-une-deliberation/>) le*

04 décembre 2024

après transmission au délégué du représentant de l'État dans l'arrondissement

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300595-20241121-02024_100AM